

République Française  
Département Sarthe (72)  
Commune de Marçon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/03/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	13

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 24 Mars à 18:00, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 17/03/2023. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 17/03/2023.

**Présents** : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, Mme GAGNARD Sylvie, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GODREAU Bruno à M. DAUDIN Francis  
Excusé(s) : M. CHARDRON Yann, M. GHYAMPHY Koffi

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme GOURIOU Véronique

2023/026 – Formation des élus - Attribution de l'enveloppe financière 2023

Vu la délibération n° 2020/083 en date du 4 septembre 2020 relative aux formations des élus,

Vu la délibération n° 2022/044 en date du 8 avril 2022 concernant l'attribution de l'enveloppe financière pour la formations des élus pour l'année 2022 ;

Vu l'état des formations suivies par les Conseillers Municipaux en 2022,

Considérant qu'il convient de définir l'enveloppe budgétaire à la formation des élus municipaux pour l'année 2023,

Sur proposition de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de fixer l'enveloppe financière pour les formations des élus municipaux pour l'année 2023 à 1 500 € représentant 2.46 % du montant des indemnités des élus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 01/04/2023  
Le Maire  
Monique TROTIN



Secrétaire de séance  
Mme GOURIOU Véronique